

Ancienne fac, le FSH va recréer un espace de forêt sèche

MAGENTA. L'autorisation de défrichage du site et les prescriptions environnementales à respecter dans le cadre de la déconstruction de l'ancienne fac et de la construction de deux résidences par le FSH viennent de paraître au *Journal officiel*, - l'arrêté date, lui, du 7 août. « *Le Fonds social de l'habitat est autorisé (...) à réaliser des défrichements d'une surface inférieure ou égale à 9 011 m² de formations végétales de type herbacées, cultivées et fourrés à niaoulis et gâiacs.* »

COMPENSER LE DÉFRICHEMENT

Parmi les mesures à respecter par le bailleur social, que la terre issue du défrichage soit valorisée dans le cadre des plantations et des aménagements paysagers futurs, et que les espèces autochtones, endémiques de forêt sèche ou du littoral soient privilégiées pour la revégétalisation des



Depuis la déconstruction de l'ancienne université, le terrain a été nettoyé et le terrassement est en cours. Photo Thierry Perron

espaces verts. Le FSH l'avait déjà annoncé, le majestueux bois noir, emblème du site, qui se trouve du côté de la rue Gervolino, est conservé (à droite sur la photo).

Enfin, afin de compenser l'impact du défrichage sur l'environnement, le FSH met en œuvre un programme de recréation de forêt sèche sur

une surface minimum de 440 m² avec au moins quinze espèces de forêt sèche.

Après la déconstruction de l'ancienne fac, après le terrassement et le défrichage, nouvelle étape du chantier avec le lancement des travaux prévu au second semestre. La livraison est attendue fin 2022.

A.-C.P.